



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
Conseil national des droits de l'Homme

Présidente الرئيسة

Nicolas Chibaëff

Directeur des Archives diplomatiques

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
Royaume du Maroc

Rabat, le 20 janvier 2022

Réf : SP/DA.006/22

Objet : Restitution au Maroc des originaux des documents du feu Mohamed Ben Abdelkrim El Khattabi.

Le Conseil national des droits de l'Homme du Royaume du Maroc (CNDH) vous présente ses compliments et a l'honneur de vous faire parvenir la présente lettre de soutien à la requête qui vous a été adressée par l'Institution Archives du Maroc concernant la restitution au Royaume des originaux des documents du feu Mohamed Ben Abdelkrim El Khattabi, saisis par les troupes françaises en 1926.

Le CNDH et l'Institution Archives du Maroc mènent des actions et des initiatives conjointes au profit de la consolidation et la préservation du patrimoine archivistique marocain, notamment au sein de l'Unité de préservation de la mémoire et de la promotion de l'histoire marocaine dans ses différents affluents, abritée par le CNDH.

Cette Unité est un espace de réflexion, de recherche et de production autour des questions de l'histoire du temps présent en rapport avec les processus de la consolidation de l'Etat de droit et constitue également un mécanisme d'appui à la recherche dans l'histoire du temps présent et de préservation de la mémoire collective.

Le CNDH, Institution Indépendante des droits de l'Homme, accréditée au Statut « A » par l'Alliance Globale des institutions nationales des droits de l'Homme, fait de la valorisation des archives marocaines et à la préservation de la mémoire collective un axe structurant de son action, et considère que les archives nationales, en plus de leur valeur symbolique, revêtent un intérêt crucial dans la consolidation de l'Etat de droit et dans la lecture des événements historiques, notamment en ce qui trait au temps présent de notre histoire.

Conscients de l'importance que la République française accorde à la préservation des archives nationales, et tout en vous remerciant d'avance de votre compréhension, nous espérons une suite favorable à la requête formulée par l'Institution Archives du Maroc et par le Conseil National des Droits de l'Homme.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération.

Amina Bouayach,

Présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH)

